

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille dix-sept, le six octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, PERROT Christian, Adjoint
Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, DOUARD Maryline, LUC-ROQUEFORT Marie-Laure, PECHER Arlette, MM. BOURY Edouard, DESIRE Serge, PASQUET Pascal

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. DESFORGES Damien à Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, M. DEVAUX Fabrice à M. PERROT Christian, M. GUERINEAU Jean-Pierre à M. DAUGERON François,

EXCUSÉ : M. REDON Stéphane

Madame PECHER Arlette est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} septembre 2017.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES

La commission réunie le 26 septembre a fait le point sur la consommation budgétaire arrêtée au 9 septembre 2017.

III- LEGS DURAND

Le Conseil municipal approuve la vente des parcelles de BALLAN-MIRÉ (37) cadastrées ZH3, ZH15, ZH16, ZH20, ZH77, ZE5, ZH47 et ZH96 d'une contenance de 6 ha 99a 20ca, pour un montant net vendeur de 14 000 €.

IV- PERSONNEL MUNICIPAL

1- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil municipal décide d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et une prime d'engagement professionnel aux agents municipaux. Le maire fixera par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis par la commission personnel réunie le 12 mai 2017 et validés par le comité technique du Centre de gestion le 25 septembre dernier.

2- Transformation de poste

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier la délibération du 1er septembre 2017 par rapport à la nature du contrat. Il ne s'agit pas d'un CDD mais d'un CUI-CAE.

V- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LA CLECT

La commune de Sainte-Sévère sur Indre fait partie de la Communauté de Communes LA CHATRE/STE SEVERE. Celle-ci est tenue de mettre en place une Commission Locale

d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette dernière est chargée d'établir avec précision le montant des charges transférées par les communes, en fonction des compétences définies dans les statuts de la Communauté de Communes. Le Conseil municipal décide de désigner en tant que délégué titulaire : François DAUGERON et en tant que délégué suppléant : Christian PERROT.

VI- FACTURATION CANTINE –COMMUNES DE SAZERAY, VIJON, VIGOULANT ET CONVENTION POUR LE MATERIEL MIS A DISPOSITION DE L'ECOLE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec les communes de Sazeray et Vijon dans le cadre de la mise à disposition de matériel pour équiper les classes de l'école Emile Chenon.

Dans le même temps, il est précisé qu'un titre de recettes sera émis chaque trimestre à l'attention des communes de Sazeray, Vigoulant et de la cantine scolaire de Vijon en fonction de la liste des élèves qu'elles nous auront fournie et de l'état présenté par le collègue Louis Pergaud (gestionnaire du restaurant scolaire) pour la cantine.

VII- TRAVAUX STATION ET RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Une réunion menée par IRH (maître d'œuvre) s'est tenue à la mairie le 29 septembre dernier, en présence des services du Département, de la SATESE, de la Police de l'eau et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Deux scénarios ont été évoqués : la réhabilitation de la station actuelle ou la construction d'une nouvelle, avec pour chacun l'étude de 3 filières de gestion des boues.

Après avoir pris connaissance des aides proposées par le Département et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du financement du reste à charge, la commune devra se positionner afin de lancer les travaux début 2018.

VIII- ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

✓ Maison médicale

Le Maire présente les nouvelles esquisses de la future maison médicale avec des petites tuiles plates sur la partie de la toiture en deux pentes. Cette proposition est validée à l'unanimité.

La commission d'appel d'offres se réunira le 9 novembre avec une validation lors du Conseil communautaire du 9 décembre. Le délai d'exécution des travaux est fixé à 10 mois.

Monsieur le Maire rappelle que restent à la charge de la commune, le déplacement du garage pour les logements de Sainte-Anne et l'aménagement extérieur.

✓ Plan du cimetière

Une réunion de travail s'est tenue le 3 octobre dernier. Le plan va être finalisé dans les prochains jours et sera affiché à l'entrée du cimetière avant le 1^{er} novembre.

IX- DEMANDES DE SUBVENTIONS

- **Voyage scolaire** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait de l'équipe enseignante d'organiser un séjour USEP de 3 jours au Lioran pour les CM1/CM2 de l'école Emile Chenon en 2018. Le coût du séjour par élève étant de 299 €, le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 150 € par enfant afin de rendre cette activité accessible aux familles. 34 élèves seraient concernés.

- **Cycle piscine** : La commune accepte de prendre en charge comme les années précédentes le cycle piscine (transport et entrées) des CP/CE1/CE2, pour l'année 2017/2018.

- **Maison Familiale Rurale de Chaingy** : un jeune de Sainte-Sévère fréquentant cette structure, la commune est sollicitée pour participer aux frais pédagogiques. Le Conseil municipal décide de se rapprocher de la famille pour avoir des renseignements complémentaires sur la scolarisation de l'enfant concerné.

X- INFORMATIONS DIVERSES

- Droit de préemption

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur la possibilité de préempter sur les parcelles AB 285, 286, 287 et 289 situées rue Porte Rompue. Le Conseil municipal approuve la décision du maire (13 voix pour et une abstention) de renoncer au droit de préemption de la commune sur ces parcelles.

- Médaille ville du Pecq

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'honneur d'avoir reçu la médaille de la ville du Pecq (ville natale de Jacques Tati). Un jumelage entre les deux communes pourrait être envisagé.

- Remerciements

L'association des Jardins d'Espersévérance remercie la commune pour la subvention attribuée.

M. et Mme DESFORGES remercient le Conseil municipal pour les gestes de sympathie à l'occasion de leur mariage.

- Réseau 4G

Dans la continuité du dossier transmis par Orange, la commune de Sainte-Sévère a reçu de l'opérateur Free un dossier d'information en vue de la modification du site de l'antenne Orange de la commune.

PAROLE AUX ADJOINTS

Christian PERROT : Les démarches pour la révision simplifiée du PLU dans le cadre du PLUi sont en cours.

Gaston LANGLOIS : la distribution des numéros pour les habitants des hameaux va se faire via la Poste dans le courant du mois. Les plaques de route sont quant à elles déjà posées.

Laurence PILLOT-DUPUIS : L'aménagement du jardin public se concrétise. Une commission cadre de vie sera programmée pour définir la couleur des allées et les décorations de Noël.

Elle informe le Conseil municipal de la création d'un club de boxe française sur la commune.

AGENDA :

10/10/2017-18h : Commission communication Tambour de ville

12/10/2017-19h : Réunion bilan des 70 ans de Jour de Fête

12/10/2017 : Campagne contrôle éclairage prévention routière – place du Champ de Foire

25/10/2017-19h : Réunion avec les associations

03/11/2017-20h : Conseil municipal

01/12/2017-20h : Conseil municipal

12/01/2018-19h : Vœux du maire

Séance levée à 23h

Le Maire,
François DAUGERON

